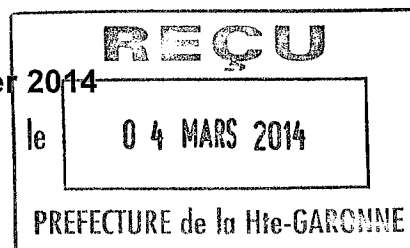


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

* *
*

Séance du 20 Février 2014



10 – INVESTISSEMENTS METRO

**10.1 – LIGNE A – Extension des garages ateliers Basso Cambo et Borderouge -
Approbation du dossier d'Avant-Projet Détaillé (APD) de la phase 2**

L'an deux mille quatorze, le vingt février, à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre COHEN, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MMES COURADE, DURRIEU & MAUREL ; MM. CARREIRAS, COHEN, GODEC, GOIRAND, KELLER, MARQUIE, RAYNAL & SEMPE.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. ANDRE, BRIANÇON & SICARD.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents :

MM. INTRAND & LAVIGNE.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM. BACOU & EMERAS.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MME ROUCHON & M. SUAUD.

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération D.2010.05.27.9.4 du 27 mai 2010, le Comité Syndical du SMTTC a approuvé les programmes des extensions des ateliers de Basso Cambo et Borderouge et leur enveloppe financière.

Par délibération D.2011.03.28.1.1 du 28 mars 2011, le Comité Syndical du SMTTC a approuvé l'attribution d'un accord cadre de maîtrise d'œuvre au titulaire unique OTCE / LCR Architectures / XELIS / SOCOTEC Industries / SOCOTEC / SCO.

Par délibération D.2012.02.02.8.1 du 2 février 2012, le Comité Syndical du SMTTC a approuvé le programme détaillé issu des études de diagnostic confiées au titulaire de l'accord cadre suscitée. Le programme détaillé proposait le phasage suivant des opérations :

Phase 1 : Etudes et Travaux de construction de nouveaux locaux Energie Voies et du nouveau magasin longue durée sur le site de Basso Cambo.

Phase 2 : Etudes et Travaux de l'extension de l'atelier Borderouge.

Phase 3 : Etudes et Travaux de l'extension principale de l'atelier Basso Cambo.

La SMAT a confié au titulaire de l'accord cadre un marché subséquent n°3 portant sur une mission de base de Maîtrise d'œuvre pour les études et la réalisation de la phase 2.

Les missions d'études d'APS et APD se sont déroulées sur la période de mars 2013 à janvier 2014 sur la base du programme détaillé élaboré en février 2012.

Rappel du programme :

Le programme de l'opération prévoit l'extension du hall de maintenance, la création de 2 voies d'atelier équipées permettant une maintenance à 26m.

De plus, il est prévu la création de vestiaires douches sanitaires et autres locaux périphériques. La création d'un bureau de 20m² et la création d'un atelier énergie/voie est à faire dans la réserve de surface acquise par prolongation de la mezzanine à l'étage et par remaniement des surfaces au RDC.

Rendu des études d'APD

Bâtiment

Les études d'APD n'amènent pas de modifications particulières en ce qui concerne l'extension du hall de maintenance.

Par ailleurs, après concertation avec l'exploitant, l'aménagement des locaux et leurs dispositions ont été précisés pour répondre aux souhaits des services. Tout en restant dans le cadre du programme, il est à noter une diminution de 18m² des locaux roues.

L'estimation des travaux de la part bâtiment à programme constant est estimé à 1 950 000 € HT valeur mars 2010, soit une augmentation de 6%.

Evolutions de projet

Nous pouvons classer les évolutions de projet en deux parties :

- les adaptations du projet qui se sont avérées nécessaires pour l'exploitant avec la définition détaillée du projet. L'estimation de ces adaptations s'élève à 170 000 € valeur mars 2010,
- La prise en charge du schéma directeur incendie établi par TISSEO pour l'ensemble de ses sites. L'estimation des travaux correspondants s'élève à 245 000 € valeur mars 2010.

La part bâtiment est donc estimée à 2 365 000 € + 15% de provision d'aléas soit 2 719 750 € arrondis à 2 719 000€.

Equipements liés au système VAL

Les travaux relatifs aux équipements liés au système comprennent :

- la création de 2 voies supplémentaires V24 et 25 raccordées sur les voies existantes, soit un linéaire de voie de 140m et la mise en place de 2 nouveaux appareils de voie,
- l'adaptation du réseau d'énergie traction pour l'alimentation électrique des 2 nouvelles voies et de certains équipements courants faibles,
- les équipements d'atelier complémentaires (2 nouvelles lignes de vérins et les marbres de contrôle associés).

L'estimation annoncée à ce stade par SIEMENS, ensemblier du système VAL, pour les travaux de voie et d'énergie est très élevée et n'est pas recevable en l'état.

Il est proposé de retenir pour ces travaux une enveloppe financière de 1 500 000 € valeur mars 2010 et par ailleurs d'examiner les différentes possibilités de dévolution de ces travaux en vue de respecter cet objectif financier.

Les équipements d'atelier sont estimés à 450 000 € valeur mars 2010.

La part système est estimée à 1 950 000€ + 20% de provision d'aléas soit 2 340 000€.

Conclusion

En cohérence avec l'avancé des études, il est considéré comme opportun de provisionner des aléas à hauteur de 15% pour la part bâtiment et de 20 % pour la part relative aux équipements liés au système.

Ainsi, le budget des travaux de la phase 2 s'élève à l'issue des études APD à 5 059 000 € HT (valeur mars 2010) pour un budget initial de 3 003 000 € HT.

L'augmentation importante du budget s'explique par une sous-estimation en phase diagnostic des travaux, par la prise en compte d'évolutions de projet ainsi que par l'intégration d'une provision pour aléas qui n'existait pas dans le budget initial.

Ces éléments sont conformes à la modification de programme délibérée au Comité Syndical du 20 février 2014.

Le démarrage des travaux est planifié pour juillet 2014 pour s'achever en septembre 2015.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver le dossier APD de la phase 2 de l'extension des ateliers métro et d'autoriser la poursuite de l'opération.

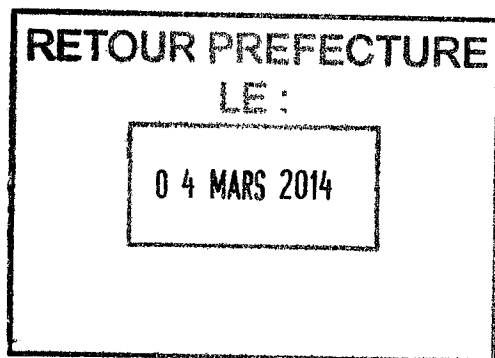
*
* *

Le Comité Syndical,
entendu l'exposé de M. le Président ;
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des
votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE le dossier APD de la phase 2 de l'extension des ateliers du métro.

ARTICLE 2 : AUTORISE la poursuite de l'opération.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by a series of loops and a long horizontal stroke.

Pierre COHEN